

**Intervention d'Haïti au nom du Groupe des Pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)**  
*Genève, 5 décembre 2016*

**Point 5 : Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'Action  
pour les PMA pour la décennie 2011-2020**  
*Mercredi, 7 décembre 2016*

Madame la Présidente, Julie Emond (Canada)

Monsieur, Patrick Nwokedi Osakew, Chef, Service de commerce et pauvreté, Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux

Excellences,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

1. D'abord, permettez-moi de féliciter les Membres du bureau et notamment l'Ambassadeur Christopher Appah pour son élection à la présidence du CCD. Je profite pour féliciter également l'Ambassadeur Alfredo Suescum pour tout le travail qu'il a accompli à la tête de ce Conseil durant son mandat.
2. Le GRULAC remercie le Secrétariat de la CNUCED pour le rapport intitulé «*Activités réalisées par la CNUCED de 2011 à 2015 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: enseignements tirés et voie à suivre*».
3. Le GRULAC a noté que le rapport se focalise sur certaines activités entreprises, des manifestations importantes organisées et sur les principales publications de la CNUCED en faveur des PMA au cours de ces cinq (5) dernières années.
4. Le GRULAC félicite la CNUCED pour ces activités réalisées en faveur des PMA dans le cadre de la mise en œuvre du Programme susmentionné (Programme d'Action d'Istanbul). Dans le contexte économique international actuel caractérisé par des défis économiques et financiers, l'aide de la CNUCED aux PMA est d'une importance capitale.
5. Le rapport montre que certains PMA ont réalisé des progrès. D'autres ont très peu progressé ou ont même vu leur situation se détériorer pour de multiples raisons, y compris la désindustrialisation, l'étroitesse de leur base de production et d'exportation, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et/ou chocs externes tels que la baisse des cours des matières premières, entre autres.
6. Le GRULAC a pris note que seuls neuf (9) PMA ont enregistré des taux de croissance annuelle de leur PIB supérieur à 7% et que seulement quatorze (14) satisfont actuellement aux critères nécessaires pour leur reclassement. Ainsi, l'objectif principal de ce Programme qui consiste à reclasser la moitié des PMA d'ici 2020 en les aidant notamment à réaliser la transformation structurelle de leurs économies, risque de ne pas être atteint.
7. A la lumière des faibles progrès réalisés par les PMA dans la mise en œuvre du Programme d'Action, le rapport invite *les PMA et les partenaires de développement à évaluer leurs stratégies actuelles en vue de déterminer si elles permettent réellement d'atteindre les objectifs de ce Programme*. Une telle démarche devrait commencer à la CNUCED et se faire de concert avec les PMA.
8. Le Mahafikiano, dans son paragraphe 10.a instruit la CNUCED à renforcer son attention sur les besoins des PMA en matière de commerce et de développement à travers tous les domaines de son mandat, et ce en référence à la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul. Ainsi, le GRULAC invite la CNUCED à réaliser des activités plus ciblées par rapport aux besoins des PMA afin de les aider à atteindre les objectifs dudit Programme.

9. La transformation structurelle des économies des PMA ne pourra pas se faire sans les aider à se doter de capacités technologiques nécessaires pour développer leurs secteurs agricole et manufacturier afin d'assurer leur sécurité alimentaire, de combattre la pauvreté et de produire des biens et services à plus forte valeur ajoutée, entre autres.
10. En vue de parvenir à la réalisation de la cible de 2% des exportations globales fixée par le Programme, la CNUCED est invitée à aider les PMA à s'affranchir de la dépendance de l'exportation d'un nombre réduit de biens à faible valeur ajoutée. Sans une réelle stratégie de diversification des économies des PMA, cette cible sera difficilement atteignable.
11. Les services constituent une composante majeure de la structure du PIB de la majorité des PMA. De concert avec les donateurs, la CNUCED est invitée à aider les PMA à mieux tirer parti des préférences octroyées dans le cadre de la dérogation en faveur de leurs services et fournisseurs de services. A cet effet, l'amélioration des capacités logistiques des PMA s'avère indispensable.
12. En conclusion, le GRULAC réitère la nécessité pour la CNUCED de renforcer ses actions en faveur des PMA. Toutefois, les objectifs poursuivis dans la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul seront atteints si et seulement si tous les membres apportent leurs contributions, notamment en dotant l'Organisation de ressources financières adéquates. Ainsi, les donateurs sont encouragés à supporter la CNUCED afin d'aider les PMA à mettre en œuvre ledit Programme. Toutefois, les PMA doivent également jouer leur partition en créant le cadre nécessaire pour tirer meilleur parti des activités de la CNUCED et de leurs partenaires de développement.
13. La CNUCED est invitée à prendre en compte, dans le cadre de ses activités en faveur des PMA pour la mise en œuvre du Programme d'Action, les résultats de grandes conférences internationales, dont l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Agenda d'Action d'Addis Abeba, le Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, entre autres.
14. Par ailleurs, le GRULAC voudrait lancer un appel spécial en faveur d'Haïti afin que la CNUCED et les partenaires de développement l'aident à renforcer la résilience de son économie par le biais d'une transformation structurelle dans l'objectif de réduire sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux chocs externes.
15. Enfin, les Membres du GRULAC font partie du Groupe des 77 et la Chine s'associent à l'intervention faite au nom de ce Groupe.